

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Je vous invite avant toute chose à prendre la route, de jour comme de nuit, entre Laon et Vervins ou autour de Saint-Quentin, pour comprendre ce que nous ne voulons pas voir se reproduire dans le sud de l'Aisne, jusqu'à présent relativement ménagé mais gravement menacé par les promoteurs éoliens.

Comme le dit Xavier Bertrand, président de la région Hauts de France, : « notre région accueille 30% des éoliennes françaises alors qu'il ne représente que 6% du territoire national »... Nous avons donc, d'ores et déjà, largement contribué au développement des énergies renouvelables.

J'ajouterai que les éoliennes sont un poison à effet très durable dans nos villages : elles créent la zizanie et menacent la cohésion de nos populations dont nous avons pourtant tant besoin. Pour au moins 20 ans...

Pour l'enrichissement de quelques-uns, elles dévaluent fortement la valeur des biens immobiliers de nos concitoyens et découragent d'autres, particuliers ou entreprises, à venir s'installer dans un environnement rural en train de s'industrialiser. Finalement, c'est une poignée de mains entre un propriétaire terrien et un opérateur qui détermine un développement anarchique, sans planification, et peut imposer brutalement un nouvel environnement dans lequel va devoir vivre toute une population, souvent au mépris de l'avis des habitants et des délibérations des conseils municipaux.

Nous savons pourtant que les seuls arguments qui jouent en faveur de leur implantation sont aléatoires :

- Les recettes nouvelles pour les communes, outre qu'elles sont faibles, sont fragiles. Nul ne peut en effet prédire si le calcul des dotations de l'Etat ou des subventions allouées par le département ou la région ne sera pas impactées par ces revenus « magiques », comme cela s'est déjà produit ailleurs en France.
- Quant à l'efficacité énergétique de la solution éolienne, elle est lourdement mise en cause par de nombreux scientifiques et elle ne doit son faible coût qu'aux subventions accordées actuellement par l'Etat.

Le projet Courcelles/Brenelle/St-Mard

1. La cour administrative d'appel de Douai a rejeté en 2014, au même endroit, un projet de 5 éoliennes de 120 mètres de hauteur. Maintenant, il y en a 9 et elles ont grandi de 50% à 180 mètres.
2. L'étude d'impact visuel préconisé par le guide de la DREAL des Hauts-de-France prévoit que doivent être étudiés les « contributions » des parcs éoliens situés dans une zone de 5 à 10 kilomètres. Certes le dépôt de demande de ce dossier est postérieur à celui de Courcelles, mais le projet de 3 éoliennes à Dhuizel doit en conséquence être réintégré dans l'étude. D'autant, qu'en ajoutant celles de Perles, c'est une quasi continuité de 18 éoliennes qui pourraient serpenter sur quelques kilomètres (avant que ne s'y ajoutent peut-être 6 à 9 autres à l'étude entre Mont-Notre-Dame et Bazoches).

- 3 La DREAL recommande également une étude sur « l'encerclement » qui doit toucher non seulement les villages limitrophes mais tous ceux situés dans un rayon de 5 kilomètres. Ce qui n'a pas été fait. Pire, Dhuizel, à 1,7 km, et Brenelle à 1,2 km et directement concerné, n'ont pas non plus été étudiés (rapport de la MRAE, Mission régionale d'autorité environnemental). Les habitations les plus proches sont à 689 mètres. Comment imaginer qu'elles ne seront pas touchées par le son et lumière éolien ? D'ailleurs, la MRAE écrit : « L'étude acoustique montre un dépassement des seuils réglementaires en période nocturne ».
- 4 La MRAE indique également que sont comptabilisés dans un diamètre de 12 kms : 36 monuments classés, 2 sites protégés et 9 lieux de mémoire. Certaines estimations doublent, voire triplent ce chiffre. En tout cas, une certitude : depuis le château féodal de la Folie, l'Abbatiale de Saint-Yved, le belvédère de l'église de Mont-Notre-Dame, la nécropole danoise de Braine, mais aussi de Craonne ou du Chemin des Dames (à 8 kms et candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO) on pourra « admirer » ces éoliennes. Comme si ces monuments et ces lieux de mémoire ne constituaient pas un patrimoine essentiel à respecter.
- 5 Le projet est en contradiction avec le schéma directeur Aisne-Picardie de 2021, même s'il n'a pas valeur de règle intangible, et du SCOT de la Communauté de communes du Val de l'Aisne (CCVA), en cours de révision. De son côté, le ministère de la Transition écologique et solidaire privilégie le principe ERC (éviter, réduire, compenser), en l'occurrence l'évitement des zones sensibles et le « zéro perte de biodiversité », comme la loi Climat et résilience votée en 2021 impose le « zéro artificialisation des sols » d'ici 2030. Or, le bureau d'étude CERA Environnement, pourtant missionné par le promoteur éolien, déclare la zone « sensible »... Le rapport de la MRAE va dans le même sens : « En l'absence d'évitement par le choix d'un site alternatif, les impacts sur la faune volante risquent d'être forts (...) L'autorité environnementale recommande de compléter l'étude de variantes y compris de sites présentant moins d'impacts environnementaux. » Tout est dit ! Les zones boisées, la proximité de lieux de reproduction et de chasse de chauves-souris et d'autres oiseaux protégés et menacés justifient un renoncement à cette implantation. Pour la deuxième fois.

Je conclurai sur la gravité d'une décision qui va impacter le tourisme départemental et quotidiennement des milliers de personnes par la transformation des paysages pour vingt ans au moins, à condition qu'une nouvelle révolution technologique ne vienne pas bouleverser ces prévisions, et que le démantèlement ait été suffisamment anticipé et financé. (On ne peut pas ignorer les 18 000 éoliennes abandonnées sur le territoire américain.)

Recevez, monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de toute ma considération.

Patrick Fillioud

maire de Bruys - 02220